

Grève et manifestation unitaire contre la réforme du collège

17 septembre Manifestation du second degré Retrait du décret réformant le collège

La réforme des collèges, imposée à la hussarde par le gouvernement, suscite toujours autant de rejet de la part du corps enseignant et une prise de conscience de plus en plus aigüe de la part des parents d'élèves.

La grève unitaire du 17 septembre en témoigne : il s'agissait de montrer à la ministre que le mécontentement lors de la "sortie" en juin retrait intact lors de la rentrée.

La grève a été différemment suivie c'est un fait, mais personne ne s'illusionnait. Le moment de la rentrée est toujours difficile pour l'action revendicative de par la force des choses : les problèmes d'emploi du temps, la prise de contact avec les classes et les élèves... font que la masse des collègues à la tête à autre chose, ce qui n'annule pas leur mécontentement pour autant sur une question qui d'une part, remet en cause largement leur identité professionnelle, et de l'autre va affecter gravement la formation de leurs élèves.

La manifestation parisienne rassembla quelques 5000 personnes.

Derrière la groupe de tête, le cortège était ouvert par l'Académie de Versailles avec une "chorale" clouant au pilori Najat Belkacem tout au long du parcours. Les mots d'ordre réclamaient l'abrogation du décret et de l'ambition pour la jeunesse.

La bataille continue et maintenant il s'agit de réussir la manifestation nationale du 10 octobre, à laquelle appellent les organisations syndicales et un certain nombres d'associations de parents d'élèves. Le gouvernement doit retirer son décret.

Maurice Cukierman



© André Landrain

Retraites : des milliers de cartes-pétitions à l'Élysée le 1^{er} octobre

Les représentants des 8 organisations CGT, FO, UNIR CGC, FSU, Solidaires, FGR, LSR, UNRPA ont déposé des milliers de cartes pétitions à l'Élysée.

Les revendications

- La fin du gel des pensions et l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités avec l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires et un minimum de retraite équivalant au SMIC pour tout retraité ayant une carrière complète.
- La mise en œuvre courant 2015 de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement et la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale.
- Le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé.

